



Doc. 16000
25 juin 2024

Le rôle des sanctions pour contrer la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 11.3 par le paragraphe suivant:

«à renforcer la responsabilité des entreprises:

X.X.1 en établissant des codes de responsabilité des entreprises empêchant les échanges avec la Fédération de Russie, directement ou par l'intermédiaire de pays tiers, dans des secteurs stratégiques essentiels à son effort de guerre;

X.X.2 en donnant au secteur privé des orientations plus claires sur le régime des sanctions, en particulier en ce qui concerne la «clause de non-réexportation vers la Russie» imposée aux exportateurs de l'Union européenne;

X.X.3 en mettant en place des systèmes de diligence raisonnable pour suivre l'itinéraire complet de leurs exportations;

X.X.4 en prévoyant la responsabilité pénale pour les dirigeants d'entreprises impliquées dans la violation et le contournement des sanctions;

X.X.5 en améliorant l'efficacité des inspections et des enquêtes;»

Déposé par:

SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
BATENKO Taras, Ukraine, NI
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2024 - Troisième partie de session

